



# UNICE

Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe  
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

23 mars 1998

## *"Coopération Union européenne-Chine"*

### DECLARATION DE L'UNICE

#### *A L'OCCASION DE LA RENCONTRE A HAUT NIVEAU ENTRE L'UE ET LA CHINE*

*(Londres, le 2 avril 1998)*

La première rencontre à haut niveau entre l'Union européenne et la Chine se tiendra à Londres le 2 avril 1998. L'UNICE se félicite de cet événement, qui sera une étape nouvelle et significative dans le dialogue entre l'UE et la Chine. Elle considère que l'organisation régulière de telle rencontre, contribuera à une meilleure compréhension réciproque entre les deux partenaires et renforcera leur coopération dans les domaines d'intérêt mutuel.

Dans cette optique, l'UNICE salue en particulier la nouvelle communication de la Commission européenne sur la Chine ("Edifier un partenariat approfondi avec la Chine") qui vise à intégrer plus pleinement la Chine dans le système mondial des échanges et à soutenir les réformes économiques et sociales dans ce pays. Elle accueille également favorablement les initiatives proposées pour atteindre ces objectifs. Celles-ci répondent aux besoins des entreprises en termes de coopération constructive, basée sur l'acceptation par chacun de l'autorité de la loi, des principes de l'économie de marché et des règles de l'OMC. Ceci devrait permettre aux milieux d'affaires de Chine et d'Europe de tirer pleinement parti du potentiel d'échanges et d'investissements accrus entre l'Europe et la Chine.

La Chine a accompli d'énormes progrès économiques au cours de la dernière décennie, et possède le potentiel nécessaire pour faire d'autres avancées importantes à l'avenir, en coopération avec l'Europe et les autres parties du monde.

L'adhésion de la Chine à l'OMC revêt une importance particulière pour l'intensification des échanges et des investissements entre l'Union européenne et la Chine. C'est pourquoi l'UNICE se félicite des récents progrès des négociations entre l'UE et la Chine concernant l'entrée de cette dernière à l'OMC. L'UNICE espère que les engagements de la Chine en matière de transparence, de traitement national et de non discrimination, de réduction des "pics" tarifaires et de suppression des obstacles au commerce de services seront confirmés dans les offres chinoises et que ce pays mettra en oeuvre les "principes directeurs" suggérés par la Commission européenne pour la libéralisation des services.

En vue des prochaines négociations entre l'UE et la Chine, l'UNICE insiste sur les domaines suivants, particulièrement importants pour les entreprises européennes en vue d'améliorer les conditions d'une coopération économique plus étroite avec la Chine.

1. **L'autorité de la loi:** d'un point de vue historique, l'autorité de la loi s'est avérée jouer un rôle clef dans le succès de la modernisation des sociétés dans le monde entier. C'est uniquement lorsqu' ils

peuvent compter sur un ensemble stable de règles appliquées de façon impartiale et prévisible que les opérateurs économiques peuvent prendre les engagements à long terme nécessaires à une croissance rapide et soutenue. Par conséquent, les deux parties devraient coopérer en vue d'instaurer un climat juridique et administratif d'impartialité et de prévisibilité.

2. **Les droits commerciaux:** dans toute économie de marché, les acheteurs et les vendeurs doivent être autorisés à s'associer librement et à conclure des accords à des conditions mutuellement avantageuses. Les dispositions juridiques imposant des intermédiaires provoquent une double perte d'efficacité et de profit pour les deux parties. Elles devraient donc être abolies.
3. **Des droits de douanes peu élevés:** de tels droits stimuleront les échanges et permettront aux deux parties de tirer plus aisément un meilleur parti de leurs ressources productives.
4. **Suppression des quotas et licences d'importation et d'exportation:** les accords du cycle d'Uruguay prévoient la suppression des quotas d'importation subsistant entre les Etats membres de l'OMC. Cette élimination, ainsi que celle des exigences en matière de quotas et licences d'importation et d'exportation, demeurent une étape importante pour faciliter l'entrée de la Chine à l'OMC et pour accroître le volume des échanges entre la Chine et l'Europe.
5. **Des procédures douanières efficaces et prévisibles:** de telles procédures favoriseront des liens commerciaux plus étroits et permettront aux investisseurs internationaux d'inclure la Chine dans des réseaux performants de fabrication à l'échelle mondiale. L'industrie devrait être associée de près aux efforts conjoints visant à simplifier les procédures douanières.
6. **Des normes et procédures de certification communes:** celles-ci faciliteront grandement le commerce de biens industriels de tous types. Par conséquent, l'Europe et la Chine devraient coopérer plus étroitement au rapprochement des normes de produits, sur la base des travaux de l'ISO et de l'IEC, afin d'éliminer la répétition inutile de tests et de rationaliser les procédures d'essais appliquant aux producteurs nationaux et étrangers des exigences identiques pour l'autorisation des produits.
7. **Protection des droits de propriété intellectuelle :** cette protection est une importante incitation à produire et commercialiser des produits de qualité sur des marchés nouveaux. Une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle stimulera plus particulièrement les investissements des entreprises de technologie de pointe dans la production et le marketing, et entraînera une augmentation plus rapide du niveau technologique général.
8. **Marchés publics:** des marchés publics concurrentiels incitent largement à une production plus efficace et des dépenses publiques réduites. Tant la Chine que l'UE devraient s'efforcer d'exploiter ces avantages potentiels, en s'accordant sur des règles ouvertes et concurrentielles pour les marchés publics.
9. **Des services efficaces:** dans une économie moderne, des services plus efficaces sont nécessaires à une meilleure productivité et à une croissance économique accrue. Des services performants offerts par des entreprises compétitives au niveau international peuvent favoriser grandement la productivité, avec des besoins limités en termes d'investissement en biens d'équipement. Aussi la libéralisation des services est une composante essentielle pour la promotion de la croissance des industries basées principalement sur les connaissances. Elle devrait être encouragée dans les relations entre l'UE et la Chine selon les "huit principes directeurs" suggérés par la Commission européenne en janvier 1998 pour l'offre chinoise en matière de services. Ces principes directeurs sont articulés autour des piliers fondamentaux suivants:
  - (a) transparence et non discrimination;
  - (b) plus grande ouverture des marchés;
  - (c) environnement réglementaire sain et neutre, afin d'assurer stabilité et accès effectif.

**10. Promotion des investissements étrangers directs:** les investissements directs apportent, non seulement des capitaux mais, plus importantes encore, des compétences techniques et de gestion qui ne seraient autrement pas disponibles. Ils constituent donc un facteur important dans l'accroissement de la production et de la productivité. Un cadre juridique et administratif stable, prévisible et non discriminatoire, offrant des conditions de production concurrentielles, est indispensable pour attirer un flux stable d'investissements étrangers directs. L'UE et la Chine devraient s'efforcer de promouvoir un climat favorable aux investissements, par un dialogue continu et par des accords bilatéraux et multilatéraux.

Pour sa part, l'Union européenne doit intensifier ses efforts, aux niveaux national et communautaire, pour faire davantage connaître les occasions qu'offre le marché chinois et mieux préparer les entreprises à les saisir, notamment en améliorant leur connaissance de la culture locale. Cette familiarisation doit être encouragée dès l'âge scolaire et prolongée lors de la vie professionnelle.

### **Conclusion**

L'UNICE espère que les conditions, évoquées ci-dessus, d'une coopération économique plus étroite avec la Chine seront pleinement et rapidement mises en oeuvre afin de renforcer encore les réformes dans le sens d'une économie de marché. Elle est consciente des efforts substantiels requis pour accomplir ces réformes. Elle est prête à apporter, dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine, sa contribution aux initiatives impliquant les entreprises.

---